

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 février 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 013-5434/19/BM

■ Budget annexe de l'eau potable du Pays de Martigues - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - Acquisition d'un système de télégestion pour les ouvrages d'eau potable"

MET 19/8895/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Régie des Eaux du Pays de Martigues envisage de remplacer le système de télégestion actuel par un système beaucoup plus moderne permettant une meilleure gestion et contrôle en temps réel des différents équipements répartis sur tout l'ouest de la Métropole.

Ces équipements seront installés sur l'usine de filtration ainsi que sur les divers ouvrages et réseaux d'eau potable du territoire.

L'investissement consistera à dimensionner le matériel, le fournir, le poser et le paramétrer.

Plusieurs phases seront nécessaires pour mener à bien ce projet :

- une phase d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- une phase pour l'acquisition du matériel
- une phase pour le déploiement et le paramétrage

Les travaux réalisés sous cette opération seront amortis et financés par des ressources propres et des subventions éventuelles.

L'opération d'investissement 2019 600 200 « Acquisition d'un système de télégestion pour assurer le suivi des équipements d'eau potable », d'un montant de 400.000 euros, inscrite au budget annexe Eau du

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 mars 2019

Conseil de Territoire du Pays de Martigues, enregistrée dans l'autorisation de programme 12-EAU du programme 2019600200 de la Métropole, doit être affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la création et à l'affectation pour un montant total de 400.000 euros H.T. de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents ;

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement 2019 600 200 « Acquisition d'un système de télégestion pour assurer le suivi des équipements d'eau potable », pour un montant de 400.000 euros H.T., rattachée au programme 12-EAU 2019 600 200 code AP 196120 EA.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget annexe Eau du Conseil de Territoire du Pays de Martigues. L'échéancier prévisionnel des Crédits de paiement s'établit comme suit :

CP 2019 : 25 000 euros H.T.

CP 2020 : 200 000 euros H.T.

CP 2021 : 175 000 euros H.T.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement
GEMAPI

Roland GIBERTI